

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 2

Rubrik: Enquête

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

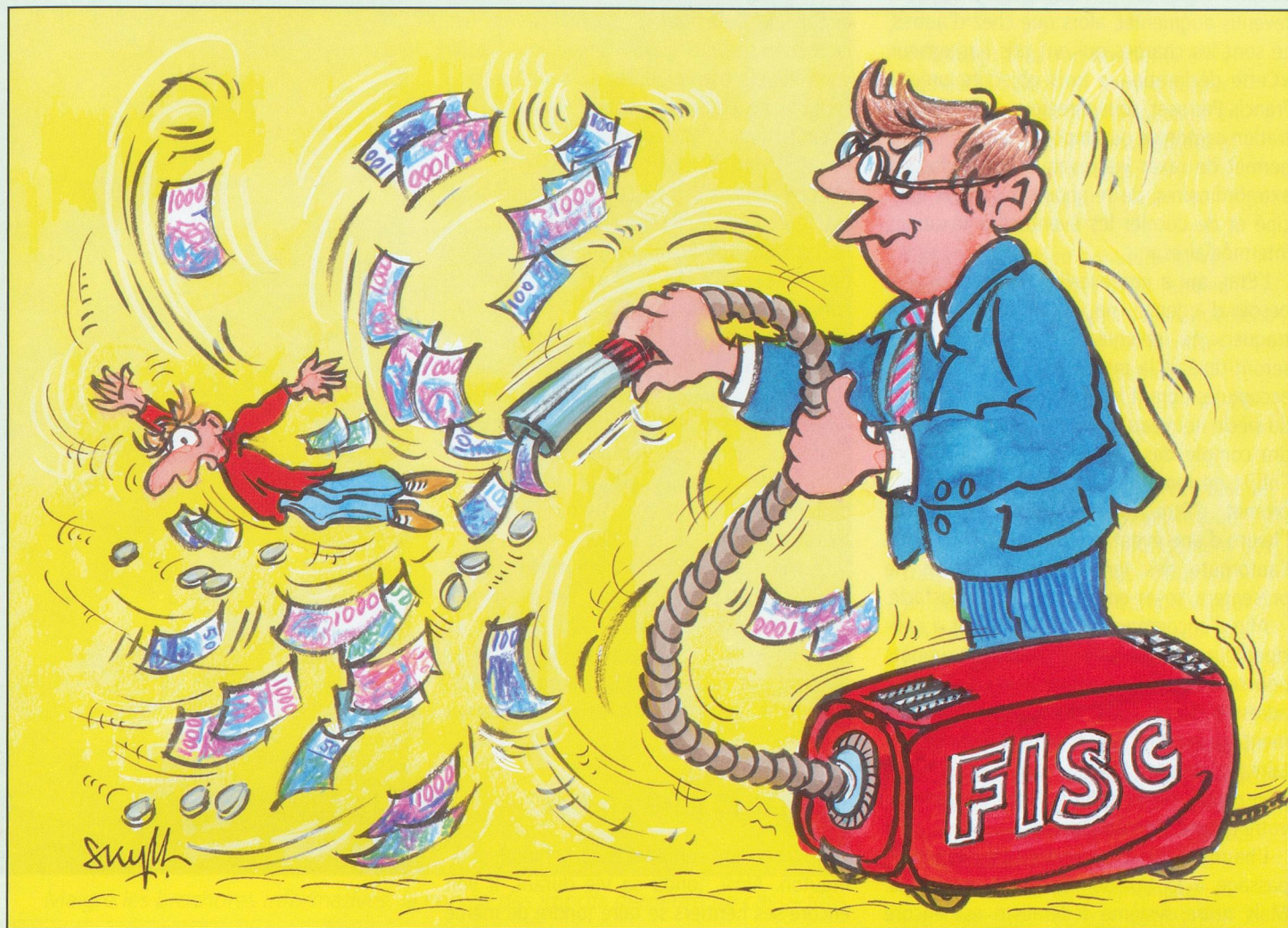
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le casse-tête des impôts

■ En février, la grogne s'installe à travers le pays, car le temps est venu de remplir cette satanée déclaration d'impôts. Depuis cette année, l'harmonisation fiscale devrait mettre tout le monde à égalité. En théorie.

Jusqu'à ce jour, Valaisans, Vaudois et Tessinois faisaient bande à part, en remplissant leurs déclarations tous les deux ans, selon un système désormais obsolète. Depuis 2003, l'harmonisation fiscale est enfin devenue une réalité sur tout le territoire de la Confédération. A Sion, à Lausanne et à Lugano, il faudra donc s'acquitter de la corvée des impôts chaque année. Mais dans le fond, qu'est-ce que cela va changer?

On serait tenté de répondre: pas grand-chose. D'autant que, pour les trois cantons précités, une déclaration transitoire poétiquement baptisée «2001-2002bis» va encore

»»

Enquête

Ce mois... dans Vie pratique

27 Enquête

Le casse-tête des impôts

31 Info Seniors

32 Assurances

Rémunération du pharmacien

33 Consommation

Téléphone: quel opérateur?

34 Pro Senectute

La solitude, ça existe!

36 Genève et OCPA

38 Dans les cantons

40 Agenda romand

compliquer la situation. Durant les deux années écoulées, la situation personnelle des contribuables a pu changer: certains ont vu leurs revenus augmenter, alors que chez d'autres, ce sont les charges qui ont pris l'ascenseur. « Cette déclaration a trois objectifs, précise Francis Perroset, sous-directeur de l'Administration cantonale des impôts à Lausanne. Elle permet de taxer les revenus et les charges extraordinaires, de rembourser l'impôt anticipé et de déceler les éventuelles taxations intermédiaires. »

L'Etat, qui a une excellente mémoire – et besoin d'argent – ne va pas se gêner pour traquer les revenus extraordinaires (qui seront taxés à la moitié des taux ordinaires) accumulés durant les deux premières années du siècle nouveau. Parallèlement, le fisc tiendra compte des charges en sus, qui feront l'objet de remboursements. Mais le chemin promet d'être long et tortueux jusqu'à l'heure d'une éventuelle ristourne. Alors que l'autoroute des taxes supplémentaires ne présentera, soyez-en certains, aucun obstacle.

Afin d'encourager les bons citoyens à anticiper leur dû final, l'office vaudois des impôts poussera même la compassion jusqu'à leur adresser, début 2004, un bulletin de versement permettant un paiement supplémentaire volontaire. Mais si par hasard, vous payez trop, n'ayez crainte, l'Etat vous rendra votre argent, intérêts compris...

L'harmonisation fiscale régit simplement le passage à la taxation annuelle pour tous. Mais notre système fédéraliste est encore

bien en place et il existe de grandes disparités entre les cantons, quand ce n'est pas entre les communes. A revenu égal, un contribuable de Delémont ne paiera pas au fisc la même somme qu'un Genevois. Chaque contribuable est unique et sa situation susceptible de changer d'année en année. En mieux si ses revenus augmentent, ou s'il fait un héritage; en moins bien, si des charges s'accumulent, s'il perd son emploi ou si sa situation personnelle change. Intervient alors la fameuse taxation intermédiaire, qui a notamment pour but de venir au secours des contribuables désavantagés.

Pour la législation vaudoise, il existe cinq motifs de taxation intermédiaire. Le début ou la fin d'une activité lucrative, le passage d'une profession indépendante à une profession dépendante, un héritage, la séparation durable des époux et la base de répartition pour un contribuable qui achète un immeuble dans un canton voisin.

Le dernier « cadeau empoisonné » du fisc vaudois ne va pas déclencher des cris de joie parmi les contribuables. En 2003, outre la taxation séparée envoyée sur la base des déclarations 2001-2002bis, les impôts subiront une hausse généralisée de 8% pour tout le monde.

Héritage: gare au fisc!

On a souvent comparé le contribuable à un mouton. Ainsi, tondu sa vie durant, il voit encore ses héritiers se faire tondre de même



Jean-Claude Curchod

Malgré les brochures informatives, la corvée des impôts demeure un casse-tête.

Adresses utiles

Fribourg: taxation annuelle, envoi des déclarations en février, retour début mars, pas de changement en 2003, séances d'information début février. Renseignements: tél. 026 305 11 11.

Genève: taxation annuelle, envoi des déclarations dès le 15 janvier, retour au 31 mars, pas de changement en 2003. L'Avivo aide les retraités AVS à remplir leurs déclarations. Renseignements: tél. 022 329 14 28 (M^{me} Johner).

Jura: taxation annuelle, envoi des déclarations dès fin janvier, retour fin février. En 2003, élargissement des frais de garde (Fr. 1500.– pour les jeunes filles au pair, Fr. 3000.– pour les enfants à la crèche). CD-rom gratuit à disposition. Renseignements: tél. 032 420 50 50.

Jura bernois: taxation annuelle, envoi des déclarations début janvier, retour en février, pas de changement en 2003. CD-rom gratuit à disposition, séances d'information le 4 février de 14 h à 17 h à Moutier. Renseignements: Pro Senectute, tél. 032 481 21 20.

Neuchâtel: taxation annuelle, envoi des déclarations début février, retour début mars, dès 2003 nouvelle loi sur les successions (conjoints exonérés du droit d'impôt). Renseignements: tél. 032 889 64 20; Avivo, tél. 032 032 725 78 60.

Valais: passage à la taxation annuelle, envoi des déclarations début février, retour au 15 mars, séances d'information et tous ménages. Renseignements: tél. 027 606 24 50.

Vaud: passage à la taxation annuelle, envoi des déclarations 2001 - 2002bis au début 2003, retour pour le 15 mars. Campagne d'information prévue début 2003, CD-rom dès 2004. Renseignements: tél. HOTLINE TAP 021 316 00 00; Avivo, tél. 021 312 06 54.

lorsqu'il passe l'arme à gauche. Car le fisc est gourmand, lorsqu'il s'agit de succession. Dans ce cas aussi, les Suisses ne sont pas égaux devant la loi, car les ponctions fiscales varient sensiblement d'un canton à l'autre. Dans son ouvrage *Demain j'arrête de payer trop d'impôts* (lire encadré), Paul Coudret écrit: « Ainsi, pour une masse successorale de Fr. 100 000.–, les enfants et les époux avec enfants ne paieront rien dans les cantons de Fribourg et du Valais. Dans celui de Neuchâtel, l'impôt se monte à 2,5%, à Genève il est de 3,1% et dans le Jura le fisc prélève 1,1%. » Plus on s'éloigne de la parenté directe, plus le fisc se montre gourmand. « Pour les frères et sœurs du défunt, Fribourg prélève 6%, Vaud 8,1%, Neuchâtel 9%, le Valais 10%, le Jura 10,3% et Genève 17,6%. »

Plutôt que d'accumuler des biens qui seront inévitablement taxés lors de la répartition de l'héritage, il serait peut-être plus judicieux d'effectuer des donations de son vivant. Dans le canton de Vaud, par exemple,

il est possible de distribuer légalement de son vivant Fr. 9999.–, par année au nez et à la barbe du fisc.

Aide aux retraités

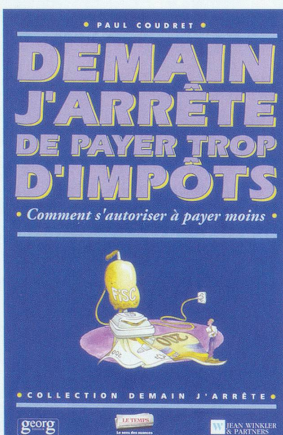
Pour les personnes âgées, la corvée de la déclaration d'impôts peut prendre des proportions gigantesques. Heureusement, certaines associations volent à leur secours, moyennant une légère contribution. C'est le cas notamment de l'Avivo.

Dans le canton de Vaud, une quarantaine de bénévoles sont formés et fonctionnent tant au bureau lausannois qu'à travers le canton, remplissant entre 4000 et 5000 déclarations du 10 février à fin mars. « Nous demandons une contribution, variable selon les cas et les moyens de chacun, précise M^{me} Egli, responsable de ce service. Cela part de Fr. 10.–, pour les très faibles revenus, mais en général, la fourchette se situe entre Fr. 20.– et Fr. 50.–. » A Genève, l'Avivo propose une aide identique

à plus de 3000 personnes chaque année. M^{me} Johner, responsable du projet précise: « Nos bureaux sont ouverts de mi-janvier à fin mars, mais les intéressés doivent absolument prendre rendez-vous, pour des questions d'organisation interne. »

Une soixantaine de bénévoles aident les seniors genevois à remplir leurs déclarations d'impôts. Une participation de Fr. 30.– est demandée aux membres de l'Avivo pour une déclaration simple (Fr. 40.– pour les non-membres).

Dans le Jura et le Jura bernois, un CD-rom est disponible gratuitement dans les administrations communales et à la Recette de district. Mais les retraités disposant d'un ordonnanceur sont encore rares. Un guichet est ouvert au bureau de la Recette de district de Delémont. Dans le canton de Neuchâtel, les sections de l'Avivo peuvent fournir une aide appréciable. Le bureau des contributions cantonales de Fribourg organise des séances d'information dans trois ou quatre lieux



Moins d'impôts

Demain j'arrête de payer trop d'impôts, cet ouvrage, écrit par un journaliste économique, donne quantité de pistes pour mieux maîtriser sa déclaration d'impôts. Il répond à de nombreuses questions pratiques que vous vous posez forcément. En outre, un expert en fiscalité livre trente-deux conseils en matière fiscale et successorale. Le sous-titre de l'ouvrage est explicite: « Comment s'autoriser à payer moins? » En toute légalité, bien sûr!

» *Demain j'arrête de payer trop d'impôts*, de Paul Coudret, Editions Georg.



Jean-Claude Curchod

début février. Le canton du Valais a envoyé une information à tous les ménages, se rapportant au passage à la taxation annuelle et organise également des séances d'informa-

tion. En parcourant les petites annonces de votre quotidien préféré, vous dénicherez certainement l'adresse d'une personne prête à vous aider à remplir votre déclaration d'im-

pôts pour une somme relativement modeste. Enfin, nous conseillons fortement aux propriétaires de biens immobiliers de s'adresser à une fiduciaire. Certes, le service n'est pas gratuit (compter un minimum de Fr. 100.-), mais cela reste le meilleur moyen d'éviter la crise de nerfs...

Jean-Robert Probst

Ce qui change

Par le passé, de nombreux cantons, dont Vaud et Genève utilisaient le système *praenumerando*, qui basait la taxation sur une estimation des revenus futurs. Depuis 2003, date du passage au système *postnumerando*, l'impôt est calculé, plus logiquement, sur les revenus acquis durant l'année. Ainsi, en 2004, la déclaration 2003 tiendra compte des revenus et des charges de 2003, ce qui est plus juste. Le système des acomptes provisionnels reste en vigueur. La différence entre le montant de la déclaration et les acomptes sera réclamée au contribuable (ou ristournée s'il a trop payé), une fois la taxation effectuée, soit dans le courant de l'année 2004.

Internet

Tout calculer, grâce au net

Non, internet ne remplira pas votre déclaration d'impôts à votre place. Mais le réseau contient tout de même des informations utiles.

Un coup de chapeau à www.impots.ch, qui sait rendre le sujet attrayant, une gageure! Vous trouverez sur ce site les coordonnées des différents offices d'impôt régionaux, mais aussi de fiduciaires et de

gérants de fortune triés par canton. Classifiés également par canton, des renseignements sur la manière de remplir sa déclaration et sur les déductions possibles. Un autre service appréciable: le forum. Vous avez un souci à propos d'une donation, ou de l'incidence de l'achat d'une résidence secondaire sur vos impôts? Interrogez le spécialiste d'impots.ch qui vous répondra rapidement sur le forum. La lecture des questions des autres internautes peut aussi fournir des renseignements précieux. Le site propose des fichiers PDF sur des sujets ponctuels. Il suffit de cliquer pour que le document complet soit enregistré sur votre

disque dur. Vous pouvez ainsi le consulter à loisir en quittant le réseau.

Le Département des finances de l'Etat de Genève est présent sur le web grâce à son site www.getax.ch. Vous pourrez commander ou copier un logiciel dans lequel vous remplirez directement votre feuille d'impôts. L'administration cantonale vaudoise des impôts est présente sur www.aci.vd.ch. Espérons toutefois que ce site bénéficie d'une remise à jour régulière!

Bref, s'il existe des aides, l'ère de la déclaration via internet n'est pas encore entamée... **B. P.**

Adresses

www.impots.ch

www.getax.ch

www.aci.vd.ch